

**DEPARTEMENT
DE L'YONNE****Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 24 mars 2010

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 17 MARS 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 30
MARS 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt quatre mars deux mille dix à vingt heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, représentée par Monsieur Laurent MEUNIER.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Adoption du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget annexe UR18 de l'exercice 2009. (N°19/2010)

N°19/2010

OBJET : Adoption du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget annexe UR18 de l'exercice 2009.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,

CONSIDERANT le budget primitif annexe UR18 de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe UR18 de l'exercice 2009,

VU la reprise dans les écritures du receveur du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion pour le budget annexe UR18 est conforme au compte administratif de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe UR18 dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Pour copie conforme,
Le Président,
Le président,
Nicolas SORET
Communauté de Communes
du Jovinien